

Madame, Monsieur,

La Direction Seine-et-Marnaise de La Poste nous a informé il y a des mois de cela, que compte-tenu du faible taux de fréquentation de La Poste locale et de la nouvelle gouvernance de l'établissement à compter de 2026, il y avait un risque à moyenne échéance de devoir nous rabattre sur les bureaux postaux communaux comme celui de Soignolles par exemple.

Pour écarter cet aléa, il convenait d'acter la transformation du bureau actuel en bureau postal communal pendant qu'il était temps. Notre Conseil Municipal a donc acté unanimement cette transformation pour continuer à offrir ce service de proximité à tous nos administrés.

À partir de là, nous avons deux choix, soit conserver ce service sur le lieu actuel, soit transférer celui-ci sur le site administratif de la mairie. C'est le second choix qui a été retenu, pour ne pas laisser un agent isolé.

Deux agents territoriaux ont suivi une formation nécessaire et vont courageusement relever ce défi supplémentaire. En fonction des besoins, cette stratégie sera revue.

Une boîte aux lettres sera également installée à l'arrière de la Mairie, en délocalisant celle située sur la Rue Eugène Dorlet qui est très peu utilisée.

Autre service : en complément, les administrés auront accès à un nouveau service, la mise à disposition d'une consigne automatique de type Relais Pickup.

Concernant le local postal actuel dont la Mairie est propriétaire, le Conseil Municipal lancera un appel à candidatures pour sa reprise à compter du 20 octobre 2025 ; afin que tout porteur de projet ait la possibilité de postuler.